



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 19 Janvier 2024 à 20 heures 30 minutes
MAIRIE

Présents :

Tous les conseillers en exercice

Secrétaire de séance : M. LECLERE Sébastien

Président de séance : M. VELLE Patrice

1 – Validation du Compte-rendu du 23.11.2023

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 23 Novembre 2023, appelle des remarques, interrogations ou modifications. Il précise certains points de ce compte rendu :

- **Point n°2 ONF** : sera revu ce jour
- **Point n°6 Contrat Balayage** : sera revu lors de cette séance

Mr GRIFFATON Gabriel, fait constater que le Compte rendu du 23.11.2023, comporte une erreur. En effet, il y a 2 points qui portent le n°6 et le premier qui a pour titre « Délibération pour le retrait du CA de Saint-Dié du SDAA54 » ne contient pas les bons éléments

Après relecture le Maire constate, en effet, cette erreur de numérotation et le point concernant le retrait de la CA de Saint-Dié du SDAA54, il indique qu'il va procéder à cette correction.

Après cette correction aucune autre remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

VOTE : **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr LECLERE Sébastien se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr LECLERE Sébastien est donc désigné secrétaire de cette séance.

2 – DCM Modificative parcelles en Affouage :

Comme validé lors du précédent Conseil Municipal, la parcelle 35 sera mise en affouage. Or à la rédaction de la délibération, il y eut une « erreur de frappe » la parcelle 25 au lieu de 35 a été notée. De plus les services de l'ONF exigent que sur cette délibération, soit indiqué les garants désignés pour cette saison ; Ainsi le Maire propose alors aux conseillers présents une délibération modificative en corrigeant le numéro de la parcelle et en indiquant le nom des 3 garants

VOTE : **Accord à l'Unanimité**

3 – Fongibilité des Crédits :

Le Maire indique que la Trésorerie demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer pour autoriser ou non, le Maire à procéder à des virements de crédits au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses de cette section.

Le Maire indique qu'il demande aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour l'y autoriser et s'il devait avoir recours à cette possibilité il en informera de toute façon le Conseil Municipal

VOTE : **Accord à l'Unanimité**

4 – Devis de réparation pour la cloche de l’Eglise :

Lors du contrôle annuel, la société, en charge du contrat d’entretien, a décelé un dysfonctionnement sur le moteur de la cloche principale. Le Maire a donc demandé un devis pour remplacement ce moteur défectueux et ainsi éviter une casse plus importante. Le cout du devis présenté s’élève à 2 340,60€ TTC, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir l’autoriser à procéder à la commande de ces travaux

VOTE : Accord à l’Unanimité

5- Contrat Balayage

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le contrat avec la CCMM a pris fin au 31.12.2023. N’étant pas totalement satisfait du travail qu’effectuait la société nous avons alors décidé de chercher un autre prestataire. Sur Conseil de Mr GRIFFATON Gabriel, le Maire a pris contact avec la Société MT Services (société qui effectue déjà ce travail sur des communes voisines).

Le Maire présente alors un devis pour 6 passages annuels. Le tarif au passage est proposé à 244,42€ TTC, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir l’autoriser à valider ce devis

VOTE : Accord à l’Unanimité

6 – Renouveau du Contrat de location du Copieur :

Le Maire indique que le contrat de location de notre copieur prend fin cette année, la société EST-MULTICOPIE nous propose le renouvellement avec un matériel plus récent et avec les mêmes capacités. Le cout augmenterait de 10€ par mois et le cout copie serait diminué.

Pour présenter un comparatif le Maire a demandé un devis avec le même matériel à une autre société qui présente un devis un peu plus élevé. Il a également demandé le cout d’achat de ce matériel, il est de 10 000€. Le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir l’autoriser à valider le renouvellement proposé

VOTE : Accord à l’Unanimité

7-Questions Diverses :

Recensement de la population

Le Maire explique que lors du dernier conseil, il avait lancé un appel à la population pour trouver un agent recenseur. Une habitante s’était proposée, mais a ensuite renoncé. Le Maire et la Secrétaire de Mairie ont alors trouvé une solution alternative, la secrétaire (qui n’est pas élue) a pu donc être nommée agent recenseur et le Maire est coordinateur.

Le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir indemniser la secrétaire pour ce travail

VOTE : Accord à l’Unanimité

Point Eclairage Public

Le Maire indique que les travaux ont commencé mais ne sont pas terminés, faute au manque de pièces, qui sont commandées. La fin de ce chantier est proche.

Point Ordures Ménagères

Le Maire indique qu'à partir du 1^{er} Janvier 2024, comme il l'a indiqué avec le calendrier de collecte qu'il a distribué, le ramassage des bacs à Ordures Ménagères est effectué désormais tous les 15 jours. Il vient de recevoir très récemment le détail des tarifs adoptés par la CCMM.

En plus de ce changement de rythme des collectes, il faut noter également que le paiement de la redevance sera trimestriel (3 factures en 2024 et une régularisation début 2025)

Concernant les tarifs le Maire indique le détail, ci-dessous

	Bac	Forfait 12 levées	Coût Pour 1 levée supplémentaire ou réduction si levée non faite
Foyer 1 personne	120 Litres	135,60 €	4,80 €
	240 Litres	291,60 €	9,60 €
Foyer 2 personnes	120 Litres	183,80 €	6,50 €
	240 Litres	291,60 €	9,60 €
Foyer 3 personnes	120 Litres	230,60 €	8,30 €
	240 Litres	291,60 €	9,60 €
Foyer 4 personnes	120 Litres	255,20 €	9,20 €
	240 Litres	291,60 €	9,60 €
Foyer 5 personnes	120 Litres	298,40 €	11,00 €
	240 Litres	340,00 €	11,80 €
	360 Litres	428,80 €	14,80 €

Le Maire ayant épuisé l'ordre du jour, il demande si un conseiller présent souhaite aborder un autre sujet.

Mr GRIFFATON Gautier demande si la commune peut envisager de refaire le trottoir devant sa maison, car le revêtement actuel (grève) est très instable et s'écoule régulièrement vers les égouts.

A cette demande, le Maire répond qu'il n'est nullement opposé à étudier cela, mais si travaux il doit y avoir, cela sera également pour les trottoirs des maisons voisines qui sont dans la même configuration. Le Maire va donc contacter des entreprises pour obtenir des devis.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h25

Fait à HAMONVILLE le 22 Janvier 2024

Le MAIRE

Le Secrétaire de Séance

